



DEPARTEMENT DU
NORD

=====
COMMUNE DE
WERVICQ SUD
=====

N/Réf :

Objet : Motion pour le maintien
d'un service public La Poste de
qualité et de proximité

MOTION

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

Date de la convocation :
25/11/2016

Votants : 26

Exprimés : 26

Pour 26

Contre

Abstentions

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize le 1^{er} décembre
Le Conseil Municipal de WERVICQ-SUD
s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur JEAN GABRIEL JACOB, Maire,
à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance,
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie,
conformément à la loi.

Présents : Monsieur le Maire,
Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, Messieurs CORNILLE, VAN
ELSLANDE, HEIREMANS, Adjoint
Mesdames AJDADA, CLOMBE, WALLEZ, MARTINS, LEVEUGLE,
Messieurs BESSA, COTTENYE, DELVA, DELECOURT, MARESCAUX,
DELEBECQUE,
Messieurs DELEVOYE, RUMAS, Conseillers Municipaux

Excusés : Madame LEFEBVRE qui donne pouvoir à Madame DELTOUR
Monsieur MEERPOEL qui donne pouvoir à Monsieur le Maire
Madame DEFOSSE qui donne pouvoir à Monsieur HEIREMANS
Madame VERKAMPT qui donne pouvoir à Madame CLOMBE
Madame WAGNON qui donne pouvoir à Madame HAUTEFEUILLE
Madame SINNAEVE qui donne pouvoir à Monsieur RUMAS
Monsieur DELANNOY qui donne pouvoir à Monsieur VAN ELSLANDE

Absente : Madame RAMOS

Considérant qu'à la Poste, le service public postal remplit des missions
indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social.
Que ses missions de service public dépassent le cadre du service
universel du courrier, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale
territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,

Considérant que la direction de la Poste pourrait envisager d'accélérer
ces transformations et ces fermetures de bureaux, ceci constituerait une
régression sans précédent tant au niveau du contenu des services publics
proposés et de l'accessibilité bancaire qu'au niveau de l'aménagement du
territoire par le « détricotage » du maillage territorial des bureaux de poste,

Considérant le refus de ratification du contrat de présence postale 2017-
2019 par l'association des Maires de France (AMF) réunie en octobre
dernier,

Considérant que la Poste est un service public et que les collectivités
souhaitent être associées au processus de décision,

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD se prononce pour le maintien
d'un service public de qualité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
JEAN GABRIEL JACOB